

Date de convocation : 23 octobre 2024  
Date d'affichage : 23 octobre 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 24  
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Ansouis, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Présents :**

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, François BONNET, Nathalie LBOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josiane MAURIN.

**Procurations :**

Emma LEON donne procuration à Geneviève JEAN, Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE, Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER, Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Alain DE VILLEBONNE, Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Paul GROUILLER, Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH

**Absents et excusés :**

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Gregory RISBOURG, Samantha KHALIZOFF, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-098  
Budget général 2024 - Décision modificative n°3**

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n° 2024-043 du 10 avril 2024 d'adoption du budget primitif 2024 pour le budget général de COTELUB ;  
Vu la délibération n°2024-085 du 19 septembre 2024 portant adoption de la décision modificative n°1 concernant le budget GEMAPI – Budget général 2024 ;

Vu la délibération n°2024-096 du 30 septembre 2024 portant adoption de la décision modificative n°2  
 – Budget général 2024 ;  
 Vu le budget ;

Considérant ce qui suit :

L'objet de cette délibération est l'adaptation des crédits de dépenses et de recettes aux changements qui sont intervenus en cours d'année.

1) Présentation Générale de la DM

	BP 2024 + DM	DM3	Budget Total
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement	14 199 103,00	593 343,01	14 792 446,00
Dépenses de fonctionnement totales	20 927 417,01	537 169,43	21 464 586,44
Recettes réelles de fonctionnement	15 185 026,92	537 169,43	15 722 196,35
Recettes de fonctionnement totales	20 927 417,01	537 169,43	21 464 586,44
<b>Solde de la section</b>	-	-	-
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles d'investissement	18 616 567,73	- 17 367,27	18 599 200,46
Dépenses d'investissement totales	18 695 209,56	443 500,37	19 138 709,93
Recettes réelles d'investissement	10 485 686,07	38 806,31	10 524 492,38
Recettes d'investissement totales	18 695 209,56	443 500,37	19 138 709,93
<b>Solde de la section</b>	-	-	-

2) Le fonctionnement

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
011 - Charges à caractère général	543 343,01
012 - Charges de personnel	50 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>593 343,01</b>
023 - Virement à la section d'investissement	- 56 173,58
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>537 169,43</b>
<b>RECETTES</b>	
70 - Produits des services et du domaine	2 583,34
73 - Impôts et taxes	3 266,73
731 - Fiscalité locale	31 287,00
74 - Dotations et subventions	486 075,69
75 - Produits de gestion courante	13 956,67
<b>Total recettes réelles</b>	<b>537 169,43</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>537 169,43</b>

a) Evolutions hors PTVA

**En dépenses :**

**011 - Charges à caractère général : le chapitre augmente de 300 k€.**

Les principales évolutions sont :

- 73 k€ relatifs aux marchés d'accompagnement financier
- 68 k€ de dépenses d'entretien sur le domaine de la Bonde

- 42 k€ liés au marché UGAP relatif au RGPD
- 27 k€ liés lancement du nouveau marché Arcade
- 26 k€ de dépenses de ménage pour le siège et la Bourguette non prévues initialement

**012 - Charges de personnel : le chapitre augmente de 35 k€.**

- 13 k€ de contrat aidé en urbanisme
- 22 k€ de rémunération de titulaires aux moyens généraux

**En recettes :**

**70 - Produits des services et du domaine :** Ajustement à la suite de trois redevances non budgétisées (panneaux photovoltaïques des crèches et mise à disposition dans le cadre des nœuds de raccordement d'abonnés zone d'ombre) pour 2 583,34 €

**73 - Impôts et taxes : le chapitre augmente de 15 k€**

- 12 k€ de rôles supplémentaires
- 3 k€ d'ajustement des AC de Vitrolles et Saint-Martin de la Brasque

**731 - Fiscalité locale : le chapitre augmente de 271 k€**

- 270 k€ de taxe GEMAPI à la suite de la délibération du 10/04/2024
- 900 € de rôles supplémentaires

**74 - Dotations, subventions et participations : le chapitre augmente de 315 k€**

- 71 k€ de régularisation de la dotation d'intercommunalité malgré une baisse de 27 k€ de la dotation de compensation
- 85 k€ de subventions dans le cadre de la CTG pour les chargés de coopération
- 123 k€ de subventions de l'ADEME (AVELO et COT)

**75 - Autres produits de gestion courante : le chapitre augmente de 11 k€.**

- 7 k€ pour les utilisations des installations sportives des collèges de Cadenet et de la Tour d'Aigues
- 4 k€ d'avoir d'ENERGIE D'ICI

b) Evolutions de la partie PTVA

**En dépenses :**

**011 - Charges à caractère général : le chapitre augmente de 243 k€**

- 240 k€ de régularisation pour l'utilisation des déchetteries (LMV + Métropole)
- 3 400 € de dépenses supplémentaires de maintenance

**012 - Charges de personnel :** 15 k€ d'augmentation pour du personnel intérimaire afin de compenser une hausse des arrêts maladies.

**023 – Virement à la section d'investissement :** Baisse des crédits de 56 k€ pour maintenir l'équilibre du fonctionnement

**En recettes :**

**73 - Fiscalité locale :** 29 k€ de rôles supplémentaires de TEOM.

**74 – Dotations subventions et participations : le chapitre augmente de 171 k€**

- 150 k€ de subventions de CITEO (Emballages et soutien papier)
- 21 k€ de subventions de l'ADEME pour les biodéchets

**75 – Autres produits de gestion courante :** 2 600 € de remboursement de sinistre sur le bardage de la déchetterie.

3) L'investissement

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
16 - Emprunts et dettes assimilées	250,00
20 - Immobilisation incorporelles	30 000,00
21 - Immobilisation corporelles	150 054,31
23 - Immobilisations en cours	- 197 671,58
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>- 17 367,27</b>
041 - Opérations patrimoniales	460 867,64
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>443 500,37</b>
RECETTES	
10 - Dotations	- 234 528,00
13 - Subventions d'investissement	264 860,31
16 - Emprunts et dettes assimilées	374,00
27 - Immobilisations financières	8 100,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>38 806,31</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	- 56 173,58
041 - Opérations patrimoniales	460 867,64
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>443 500,37</b>

a) Le budget non-ventilé

**En dépenses :**

**041 - Opérations patrimoniales (opérations d'ordre) : le chapitre augmente de 461 k€**

- 402 k€ de réaffectation du plateau sportif de Cadenet à la suite des échanges avec la trésorerie
- 59 k€ d'intégration de frais d'études du PEM de Mirabeau

**21 - Immobilisation corporelles : le chapitre augmente de 150 k€**

- 144 k€ d'acquisition de terrain pour la crèche de Mirabeau.
- 6 k€ d'acquisition de terrain pour le PEM Grambois (la dépense réelle est de 917 € que l'on ajuste pour l'équilibre de la section).

**16 - Emprunts et dettes assimilées :** 250 € de remboursement de caution.

**En recettes :**

**041 - Opérations patrimoniales (opérations d'ordre) :** le Chapitre augmente de 461 k€. Ce dernier est le pendant des écritures faites en 041 en dépenses

**10 - Dotations :** - 123 k€ de régularisation du FCTVA sur l'acquisition de la Bourguette (assujettie à la TVA).

**13 - Subventions d'investissement : Le chapitre augmente de 265 k€ :**

- 121 k€ du département pour le plateau sportif de Cadenet
- 68 k€ de DSIL pour le Gymnase de Cadenet
- 50 k€ de DETR pour l'Etang de la Bonde
- 24 k€ de FNADT pour la Carrière le Capon Mirabeau

**16 - Emprunts et dettes assimilées :** 374 € de cautionnements divers

**27 - Immobilisation financières :** participation à l'initiative Sud Luberon : +8 100 €

b) Sur la partie PTVA

**En dépenses :**

**20 - Immobilisations incorporelles :** Etude d'optimisation des tournées pour 30 k€.

**23 – Immobilisation en cours :** - 198 k€, ce compte contenait des réserves de crédits qui doivent être aussi diminuées pour équilibrer la section.

**En recettes :**

**10 – Dotations :** - 111 k€ de régularisation de FCTVA qui sera finalement perçue en 2025 pour l'achat des bennes à ordures ménagères.

**023 – Virement de la section de fonctionnement :** le montant du versement a été diminué de 56 k€ pour équilibrer le fonctionnement.

Après avoir rappelé que le budget primitif est un acte de prévision, voté au niveau du chapitre globalisé en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°3 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- **De dire** que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°3, s'établit ainsi :

	<b>BP 2024</b>	<b>DM N°3</b>	<b>BP + DM</b>
Dépenses de fonctionnement	20 927 417,01 €	537 169,43 €	21 464 586,44 €
Recette de fonctionnement	20 927 417,01 €	537 169,43 €	21 464 586,44 €
Dépenses d'investissement	18 695 209,56 €	443 500,37 €	19 138 709,93 €
Recette d'investissement	18 695 209,56 €	443 500,37 €	19 138 709,93 €

- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits ;

La délibération est adoptée à l'unanimité par 34 voix Pour.

Mylène GARCIN  
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRENOVITCH  
Président



